

PRO
FAMILIA
FRIBOURG

Assemblée reconstitutive du 30 septembre 2015		
Lieu : Boccalino, Fribourg	date: 30.9.2015	Ordre du jour (selon convocation du 15 septembre 2015) 1. accueil 2. introduction: une association qui veut donner une nouvelle impulsion à la politique familiale 3. détermination sur les voix valables 4. discussion et approbation des statuts 5. composition du comité 6. élection à la présidence 7. prochaines étapes 8. divers
début: 19:30h	fin: 21h45	
présidence: Valérie Piller Carrard	Procès-verbal: Andrea Burgener Woeffray	
<u>Sont présentEs:</u>	<p>Membres du comité provisoire: V. Piller Carrard, Ch. Buillard-Marbach, J.P. Doutaz, P.A. Page, G. Beaud Spang, M. Chassot, A. Burgener Woeffray</p> <p>Personnes représentant des associations/organsations: L. Dessibourg (commission d'égalité/famille), A. Rolli (éducation familiale), Gisela Kilde (maison de la petite enfance), E. Schneuwly (commission d'égalité/famille)</p> <p>Personnes représentant des communes: E. Pittet (Mezières), J. Ramuz (Givisiez), I. Coquoz (Massonnens)</p> <p>Invité: Mme. <u>Lucrezia Meier-Schatz</u>, directrice de Pro Familia Suisse</p> <p>presse: M. Rotzetter</p>	
<u>Sont excusEs :</u>	<p>Membre du comité provisoire: J.D. Wicht</p> <p>Conseil d'Etat: Mme A.C. Demierre</p> <p>DéputEs: A. de Weck, E. Schnyder, Ch. Jakob, D. Castella, S. Bischof, D. Gander, D. Corminbouef, D. Bonny, P. Grivet, E. Collaud</p> <p>Associations: Ass. d'accueil familial de jour de la Sarine, fédération Fribourgoise d'accueil familial de jour,</p> <p>Paroisses de: Matran,</p> <p>Communes de: Ependes, Attalens, Marly, Estavayer-le-Lac, Senèdes, Fétigny, Ville de Fribourg, Corminboeuf, Villeneuve, Grolley, Châtonnaye, Lully, Bösingén, Plaffeien</p>	

Ordre du jour	Suite à donner
<p>1. accueil</p> <p>Valérie Piller Carrard ouvre l'assemblée reconstitutive. Elle remercie les personnes présentes pour l'intérêt qu'elles apportent à la reconstitution de Pro Familia Fribourg. Un bienvenu tout particulier est adressé à Lucrezia Meier-Schatz, directrice de Pro Familia Suisse et à la presse. Elle présente la liste des personnes / organisations / communes / paroisses qui se sont excusées.</p> <p>L'ordre du jour est accepté sans modification.</p>	
<p>2. introduction: une association qui veut donner une nouvelle impulsion à la politique familiale</p> <p>V. Piller Carrard évoque les raisons principales qui amènent au relancement de l'association :</p> <p>1. Il faut reconnaître que les membres de l'association avaient certaines attentes de la part de l'Etat pour la mise en œuvre de la nouvelle constitution fribourgeoise qui comporte 2 articles qui traitent de la politique familiale (art. 59 et 60) toujours pas réalisés. Une impulsion</p>	

<p>extérieure pourrait contribuer à l'accélération des processus pour y arriver.</p> <p>2. Plusieurs dossiers en matière de politique familiale ont été sujet à discussion voire même votations (p.ex.l'art. constitutionnel sur la famille, l'initiative PDC intitulée « aider les familles »).</p> <p>L'intérêt de faire renaître un lobby de la famille dans le canton de Fribourg s'est fait sentir avec comme but principal de définir et promouvoir une politique familiale globale et cohérente dans le canton et d'assurer une information et une sensibilisation sur ce thème. <i>Pro Familia Fribourg</i> veut être un lieu de réflexion, de concertation et d'action en collaboration avec les associations et les organisations engagées dans le soutien des familles. Cette association veut également encourager les représentants et représentantes de la politique et de l'administration, ainsi que les associations et partenaires sociaux à s'engager pour des conditions cadres qui répondent aux besoins réelles des familles.</p> <p>L'un des objectifs à court terme est de devenir une association faîtière pour les organisations familiales; pour atteindre cet objectif et remettre sur les rails <i>Pro Familia Fribourg</i>, il sera proposé de mettre en place un comité provisoire (pour une durée de 2 ans).</p> <p><i>Pro Familia Fribourg</i> veut être un observateur incontournable de la politique familiale du canton et agir proactivement, un site internet sera créé afin de pouvoir informer le monde politique, associatif et les familles sur les questions familiales. <i>Pro Familia Fribourg</i> prendra part aux consultations soumises par le Conseil d'Etat, élaborera des prises de position et les fera connaître. Plusieurs dossiers en cours au niveau cantonal seront primordiaux prochainement comme le fonds pour les structures d'accueil extrafamilial - discussion sur les normes et recommandations, le rapport sur la pauvreté et les prestations complémentaires pour les familles. La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle apparaît comme un domaine à améliorer dans le canton de Fribourg, ceci encore d'autant plus après la votation du 9 février 2014.</p> <p>Afin de pouvoir réaliser tous nos objectifs, <i>Pro Familia Fribourg</i> pourra compter sur le soutien financier de la direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) qui accorde leur confiance dans le relancement de cette association. V. Piller Carrard remercie la DSAS pour la confiance et la contribution financière.</p>							
<p>3. Détermination sur les voix valables Le comité provisoire propose que toute personne présente aura une voix lors des votes. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.</p>							
<p>4. Discussion et approbation des statuts Le projet de statuts est présenté et amendé comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="188 1529 1198 2145"> <tr> <td data-bbox="188 1529 304 1576">Art. 1</td> <td data-bbox="304 1529 1198 1576">Le siège de l'association est dans le canton de Fribourg.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="188 1576 304 2011">Art. 2</td> <td data-bbox="304 1576 1198 2011"> Respectant les différentes formes familiales, PRO FAMILIA FRIBOURG a pour but de soutenir et promouvoir une politique familiale cohérente, plurielle et équitable, notamment en: <ul style="list-style-type: none"> - menant une réflexion globale sur les questions familiales et en définissant les futurs enjeux - - en collaborant avec des institutions publiques et privées du canton qui s'engagent également pour une politique familiale, afin de renforcer les liens entre les partenaires. - ... - en étant à l'écoute des besoins de formation et de formation continue en matière de questions familiales </td> </tr> <tr> <td data-bbox="188 2011 304 2145">Art. 3</td> <td data-bbox="304 2011 1198 2145"> Sont membres de PRO FAMILIA FRIBOURG, <ul style="list-style-type: none"> a) toutes personnes physiques (individus ou familles) b) des personnes morales (collectivités publiques, associations, autres) </td> </tr> </table>	Art. 1	Le siège de l'association est dans le canton de Fribourg.	Art. 2	Respectant les différentes formes familiales, PRO FAMILIA FRIBOURG a pour but de soutenir et promouvoir une politique familiale cohérente, plurielle et équitable, notamment en: <ul style="list-style-type: none"> - menant une réflexion globale sur les questions familiales et en définissant les futurs enjeux - - en collaborant avec des institutions publiques et privées du canton qui s'engagent également pour une politique familiale, afin de renforcer les liens entre les partenaires. - ... - en étant à l'écoute des besoins de formation et de formation continue en matière de questions familiales 	Art. 3	Sont membres de PRO FAMILIA FRIBOURG, <ul style="list-style-type: none"> a) toutes personnes physiques (individus ou familles) b) des personnes morales (collectivités publiques, associations, autres) 	
Art. 1	Le siège de l'association est dans le canton de Fribourg.						
Art. 2	Respectant les différentes formes familiales, PRO FAMILIA FRIBOURG a pour but de soutenir et promouvoir une politique familiale cohérente, plurielle et équitable, notamment en: <ul style="list-style-type: none"> - menant une réflexion globale sur les questions familiales et en définissant les futurs enjeux - - en collaborant avec des institutions publiques et privées du canton qui s'engagent également pour une politique familiale, afin de renforcer les liens entre les partenaires. - ... - en étant à l'écoute des besoins de formation et de formation continue en matière de questions familiales 						
Art. 3	Sont membres de PRO FAMILIA FRIBOURG, <ul style="list-style-type: none"> a) toutes personnes physiques (individus ou familles) b) des personnes morales (collectivités publiques, associations, autres) 						

	<p>intéressées à la réalisation des buts fixés à l'article 2 et s'acquittant d'une cotisation annuelle.</p> <p>Chaque membre dispose d'une voix lors de l'Assemblée générale indépendamment de sa qualité de membre.</p> <p>Peuvent être donatrices et donateurs toutes les personnes physiques et morales qui soutiennent les buts de PRO FAMILIA FRIBOURG et versent régulièrement une contribution.</p>	
Art. 4	<p>...</p> <p>Sont exclus de l'association:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les membres qui ne paient pas leur cotisation pendant deux années consécutives b) les membres qui portent préjudice à l'association. 	
Art. 8 nouveau	Le / la secrétaire prépare les dossiers et peut être rémunéré-e.	
Art. 9	Les groupes de travail sont constitués selon besoin. Ils travaillent bénévolement. Ils sont mandatés par le comité en précisant les buts et les compétences.	
Art. 11	<p>Les ressources de l'association sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des cotisations des membres - les contributions des donatrices et donateurs - les dons, legs, subventions, etc. 	
Art. 14	<p>La dissolution de l'association est prononcée à la majorité des trois quarts des voix représentés à l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, convoquée à cet effet.</p> <p>Le solde éventuel des fonds est attribué à une institution ou organisation visant des buts similaires et reconnue d'utilité publique.</p>	
<p>Avec ses modifications, les statuts sont approuvés à l'unanimité. Ils sont valables dès le 30 septembre 2015.</p>		
<p>5. Composition du comité</p> <p>Le comité provisoire propose des membres pour le comité:</p> <p>Valérie Piller Carrard, conseillère nationale, Christine Buillard-Marbach, conseillère nationale, Geneviève Beaud Spang, responsable du bureau d'égalité et de la famille, Jean-Pierre Doutaz, député, Pierre-André Page, député, Jean-Daniel Wicht, député, Andrea Burgener Woeffray, députée.</p> <p>Aucune autre personne est proposée. L'AR élit les personnes proposées au comité de Pro Familia Fribourg</p> <p>Michelle Chassot, ancienne constituante et ancienne caissière de Pro Familia Fribourg, ne désire pas devenir membre du comité.</p> <p>L'assemblée élit Monsieur Laurent Dessibourg et Madame Elisabeth Pittet comme vérificateurs ad hoc pour les exercices 2009 - 2014. La prochaine assemblée élira deux vérificateurs pour deux ans.</p>		
<p>6. Election à la présidence</p> <p>Au nom du comité provisoire Christine Buillard-Marbach propose Valérie Piller Carrard comme présidente. Elle est élue par acclamation. Elle remercie l'assemblée pour la confiance accordée. Dans ses engagements politiques au Grand Conseil Fribourgeois et au parlement national elle a toujours mis un accent sur les questions familiales. Elle souhaite continuer dans ces efforts et mettre sur rail cette association reconstituée. Elle se réjouit de mener à bien des dossiers importants pour les familles fribourgeoises.</p> <p>Les autres charges sont attribuées comme suit:</p> <p>Christine Buillard-Marbach: vice-présidente</p> <p>Geneviève Beaud Spang, Jean-Pierre Doutaz, Pierre-André Page, Jean-Daniel Wicht: membres</p> <p>Andrea Burgener Woeffray: secrétaire</p>		

Support comptabilité et trafic de paiement: Michelle Chassot.	
<p>7. Prochaines étapes</p> <p>en quelques mots-clefs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser le site internet - régulariser la situation des finances de l'association (vérification des comptes entre 2009 et 2015) - fixer les cotisations : fourchette entre Fr. 20.- (minimum) pour personnes individuelles et Fr. 50.-/70.- (minimum) pour collectif - lancer le family score, en faire la promotion au sein des entreprises de ce canton à travers des associations patronales (évaluation des entreprises si elles sont favorables à une politique familiale en faveur de leur employés, conciliation vie professionnelle et familiale, améliorer la situation) - collaborer avec Pro Familia Vaud, site internet et autre projet - prise de position, consultation des divers projets soumis au niveau cantonal 	
<p>8. Divers</p> <p>la présidente élue informe que la DSAS soutien le relancement de Pro Familia Fribourg avec un montant de 10'000.-. Ce montant a été accordé avec obligation de mentionner ce soutien financier à chaque occasion qui se présentera (p.ex. flyer, site etc.).</p> <p>La parole n'est plus demandée.</p>	

La présidente élue remercie les personnes présentes pour leur participation et les discussions. Elle passe la parole à Lucrezia Meier-Schatz, conseillère nationale et directrice de Pro Familia Suisse pour une présentation *des futurs défis de la politique familiale*. Elle enverra un document écrit.

L'assemblée reconstitutive se termine à 21h45.

Valérie Piller Carrard
présidente

Andrea Burgener Woeffray
secrétaire